

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 15/2022

le 23 mars 2022

Développement de places d'accueil pour la petite enfance

10.03.02-2203-Comm15-Developpement-Accueil-jour.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

L'accueil collectif des enfants souffre d'un manque important de places d'accueil.

En effet, les structures actuelles peinent à absorber les besoins et demandes de placement des nouveaux parents. Ces derniers restent donc longtemps sans une réponse adéquate, avec des conséquences humaines importantes (abandon de carrière professionnelle, stress, tension au sein des familles, etc.) et des pertes lourdes pour la société en générale (perte de compétence, manque à gagner, impact sur la santé, etc.).

Pour répondre aux attentes de la population, un effort de développement significatif doit être fait sur notre commune. Afin de ne pas venir année après année auprès du Conseil avec une demande pour une structure supplémentaire, la Municipalité élaborera un plan de développement sur l'ensemble de la législature.

Cela permettrait ainsi, d'une part, de continuer le développement de l'accueil et, d'autre part, de répondre au besoin en place d'accueil pour les enfants boélands.

Ce plan de développement prendrait également en compte l'interpellation de Mme Elise Kaiser (LV) pour un développement de structures d'accueil en périphérie du centre-ville.

Accueil familial de jour (AFJ)

L'engagement d'une nouvelle coordinatrice pour mai 2022 est un pas important pour répondre aux nouvelles directives de l'AFJ. Ceci permettra un meilleur suivi des accueillantes, mais également un recrutement de celles-ci sur l'ensemble du territoire du nouveau réseau d'accueil, le Réseau LaC.

Création d'un poste de coordinateur·trice à l'inclusion

Les besoins pour un poste de ce type sont de plus en plus fréquents. Le personnel éducatif et les accueillantes en milieu familial pourraient ainsi bénéficier d'une aide concrète à l'encadrement spécifique des enfants en situation particulière et/ou souffrant de troubles divers. Ce programme est entièrement financé par le Canton, en fonction du nombre de places ouvertes sur le réseau. Cette approche sera étudiée lors de cette législature et fera partie intégrante de la reconnaissance du réseau accordée par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).



Garderies

En se basant sur les chiffres émanant de la Fondation des structures d'accueil de La Tour-de-Peilz (FSAE), près de 150 enfants sont actuellement en liste d'attente. Les besoins sont donc plus que conséquents. En effet, malgré les 150 places prévues dans nos 4 structures préscolaires, le temps d'attente des parents pour placer leur enfant peut durer de 15 à 18 mois. La FSAE mentionne les besoins urgents suivants :

- Bébés 15 places à créer pour accueillir environ 20 bébés
- Trotteurs 14 places à créer pour accueillir environ 17 trotteurs
- Moyens 20 places à créer pour accueillir environ 11 moyens

Une première structure de 49 places permettrait d'absorber ces besoins urgents et actuels dans un délai court, sans pour autant répondre à l'entier de la demande.

Les plans de développement attendus à La Tour-de-Peilz, avec l'augmentation de la population, amèneront des familles et des couples avec des petits enfants. Ces familles viendront ainsi agrandir notre commune et créer des besoins supplémentaires en structures de garde. Les projections urbanistiques semblent prévoir une augmentation importante de la population dans un horizon à moyen terme.

Une deuxième structure préscolaire devrait ainsi voir le jour pour 49 places additionnelles. En calcul théorique, 100 places permettraient l'accueil de 150 enfants.

En plus de ces besoins complémentaires, deux structures sont actuellement dans le viseur de l'Office d'accueil de jour de l'enfance (OAJE). En effet, les autorisations d'exploiter que l'OAJE leur a délivrées sont assorties de réserves quant à des transformations de plus en plus importantes à effectuer pour pouvoir continuer à accueillir des enfants. Dans un délai de 4-5 ans, les deux structures ci-dessous devront ainsi subir des travaux de rénovation :

- Garderie Croqu'lune Avenue des Alpes 102 structure de 4 mois à 4 ans pour 49 places
- Garderie Yakari Avenue Bel-Air 106 structure de 18 mois à 4 ans pour 40 places

Ces deux structures devront faire l'objet d'une étude pour déterminer l'ampleur des travaux. Une fermeture sera sans doute nécessaire. Les enfants devront être accueillis dans un autre lieu pendant la durée complète des travaux.

Un rapport sera transmis à la Municipalité durant ce premier semestre dans le but de chiffrer l'ampleur des travaux, d'en définir la planification et de définir la nécessité et les travaux souhaités et ceux impératifs.

Fort de ces constats, il devient urgent d'ouvrir une structure provisoire pour au moins 49 places (15 places bébés, 14 places pour les trotteurs et 20 places pour les moyens). La construction d'une structure provisoire permettrait de donner un peu d'air à la situation actuelle et ainsi d'engager avec plus de sérénité une étude inter-services pour la suite du programme.

Le scénario retenu est le suivant :

- | | |
|--------------------------------|--|
| 2 ^{ème} semestre 2022 | Mise à disposition et aménagement d'une structure provisoire au village des Terreaux (par exemple, portacabines existants). Garderie de 49 places. |
| 2022 | Lancement d'une étude sur le site de Gregnolet et réflexion sur un autre site pour une structure. |
| 2023 (Risque +1-2 ans) | Construction de la structure définitive à Gregnolet. Garderie de 49 places. |
| 2024 | Déménagement des enfants du site provisoire à Gregnolet ou accueil de nouveaux enfants en attendant une autre structure définitive. |
| 2025 | Travaux à la garderie Croqu'Lune en déplaçant éventuellement les enfants dans la garderie provisoire. |



2026 Retour des enfants à Croqu'Lune et transformation de la garderie Yakari en déplaçant les enfants dans la garderie provisoire.

Pour le Gregnolet, l'idée serait celle d'une structure dite « nature ». L'aménagement extérieur aurait une importance forte. L'expérience se baserait sur toutes les expériences en lien avec l'extérieur, la nature, la forêt, l'environnement, etc.

Pour l'accueil parascolaire

En 2022, une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de 60 places, dans les portacabines provisoires, permettrait de répondre à la demande et combler la liste d'attente. Les élèves de 1-8H se verraient ainsi accueillis et permettrait de répondre à l'obligation cantonale votée il y a 8 ans, dont le délai d'application arrive à échéance en 2022.

Frais d'investissement

L'investissement pour une garderie provisoire se chiffrerait entre Fr. 100'000.- à Fr. 200'000.- (montant à confirmer en fonction des obligations posées par l'OAJE) pour mettre aux normes les portacabines afin d'ouvrir une structure de 49 places permettant d'offrir rapidement des places d'accueil supplémentaires sur notre commune.

Dans un même temps, une étude débiterait pour élaborer un projet pour une garderie au ch. du Gregnolet sur une parcelle communale. Estimé à 3 mio en terme d'investissements, ce projet permettrait d'ouvrir la première structure nature de la commune.

Frais de fonctionnement

La somme de Fr. 800'000.- par structure préscolaire viendrait s'ajouter au budget de fonctionnement du ménage communal (part communale du déficit, environ 1/3 du coût total).

Une somme de Fr. 300'000.- à Fr. 400'000.- par structure parascolaire (UAPE) viendrait s'ajouter au budget de fonctionnement du ménage communal.

Selon les chiffres de la FSAE, une économie substantielle de l'ordre de Fr. 300'000.- sur les structures parascolaires peut être attendue sur la participation au réseau REVE.



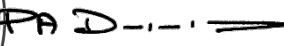
De plus, Fr. 450'000.- à Fr. 500'000.- peuvent être attendus pour les structures préscolaires.

Après avoir transmis au Conseil la présente communication, la Municipalité souhaite poursuivre son analyse et ainsi déposer les préavis nécessaires pour combler les manques et répondre aux besoins des parents boélands. Les études permettront également de définir les éventuelles synergies ou opportunités de la législation.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

Sandra Glardon

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 7 mars 2022

